



Récupération d' un objet suite à un cadeau d' un client

Par **rede040389**, le **23/01/2012** à **21:07**

Bonjour j' ai besoin de petit renseignement . Dans mon travaille je suis amener à récupérer du cuivre en petite quantité , environ 300 euros à l' année , j' aimerai juste savoir ci cette argent et du au ouvrier ? Ou ci le patron y a tout les privilège ?

Deuxième question un clien de ma boite et ami ma donner un moteur penden un dépannage dans ça boulangerie pour la vmc de chez moi et mon patron et tomber dessus au moment ou je les pris pour aller dans ma voiture et revendique que ce moteur lus appartient et me la prie , j'ai besoin d' avis avant qu' il y ai 'bagare'.

Merci d' avance cordialement rede

Par **P.M.**, le **24/01/2012** à **14:53**

Bonjour,

La récupération sur un chantier est normalement la propriété de l'entreprise et on pourrait considérer que la facturation du client en tient compte...

Cela répond je pense aux deux questions...

Par **rede040389**, le **26/01/2012** à **20:39**

Bonjour et merci de votre raiponce rapide cordialement